

TEHAD Eco

Des idées innovantes pour le développement

Le Trimestriel du Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la Soutenabilité de l'Economie Tchadienne

Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la
Soutenabilité de l'Economie Tchadienne



N°17 du 1^{er} Septembre au 30 Novembre 2019: Gouvernance économique au Tchad



«La Chambre des Comptes de la Cour Suprême du Tchad est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques du Tchad»

La Présidente de la chambre des comptes de la Cour Suprême, Mme Zara Brahim Mahamat Itno se prononce sur la gouvernance au Tchad

Lire Page 7

INTERVIEW

« La corruption freine aussi le développement équitable entre hommes et femmes dont les femmes et les filles portent la charge la plus lourde »

P:9-10



Bégoto Miarom, Président du Conseil consultatif de l'Union Africaine sur la Corruption

« Il n'y a pas la sécurité sans le développement et il n'y a pas de développement sans sécurité »

P:8



Pr Patrick Guillaumont, Président de la Ferdi

« Le vrai problème dans les Etats Africains c'est d'abord un problème de leadership »

P:8-9



Tertius Zongo, premier Directeur de Chaire Sahel et ancien Premier Ministre du Burkina Faso

Sommaire

Edito

Gouvernance économique au Tchad, plusieurs stratégies pour quels résultats ? P.2
Jareth BEAIN

Gros plan

Gouvernance : Entre théorie et pratique. P.3-4
Dr Aristide Mabali

Les faits

La gouvernance économique et financière, vecteur de développement d'un pays. P 5-6
Guy Dabi GAB-LEYBA

Actualités

La Ferdi-Chaire Sahel, une expertise au service des pays du G5 Sahel, le CROSET en fait partie !!! P.14
Jareth BEAIN

OPINIONS

Gouvernance du capital humain et croissance économique. P.11-12



BEDOUMRA Kordjé, ancien Ministre des Finance et de l'Economie et ancien SG à la Présidence de la République

Pr. Hamadou Daouda Youssoufou décrypte la gouvernance. P.10



Pour un pacte d'éthique de gouvernance : le rôle des acteurs non étatiques dans l'amélioration de la gouvernance économique au Tchad



Dr Alfred RAMADJI, Directeur Général du Centre de Recherche et des Etudes Socio-économiques et Politiques (GRESPO) P.12-13

Citation du mois:

« La gouvernance est synonyme de transparence, de participation, de responsabilité et de respect du droit » SEVI

Appel à contribution

« Tchad Eco » invite toute personne désireuse de proposer un article pour le prochain numéro dont le thème est « Efficacité des dépenses publiques au Tchad » de se manifester avant le 30 septembre 2019

Le CROSET bénéficie d'une subvention de l'Ambassade de France pour mettre en œuvre le projet « Amélioration de la gouvernance économique pour une plus grande efficacité des politiques publiques » P. 14

EDITORIAL

Gouvernance économique au Tchad, plusieurs stratégies pour quels résultats ?



« Tchad Eco » n'est pas morte, ni malade moins encore à genoux. Votre revue est toujours vivante et en bonne santé !!! Oui votre trimestrielle d'analyse économique du Tchad vit et elle vivra grâce à vous. Plusieurs interrogations au niveau national et international sont parvenues à notre rédaction demandant la cause de la non parution de votre trimestrielle il y a plus d'un an. Vous avez pleinement raison de vous interroger et votre acte témoigne de la marque de confiance que vous avez placée en votre revue.

De retour, Tchad Eco se propose d'aborder un thème et non le moindre en ce temps de mise en œuvre de plusieurs projets et programmes liés au Plan National de Développement 2017-2021. En effet, la question de la gouvernance n'est pas une mode mais un système qui permet de bien faire les choses afin de parvenir aux résultats escomptés. Économiquement, la gouvernance est une capacité des pays à gérer les ressources pour atteindre les objectifs fixés de manière efficace et efficiente. Dès lors, on peut préciser clairement que la gouvernance touche plusieurs aspects, à savoir politiques, institutionnels, sociaux, économiques, etc.

Historiquement, après l'échec des Plans d'Ajustement Structurels (PAS) des années 80, la question de la gouver-

nance est au cœur des débats et des stratégies de lutte contre la pauvreté. Ainsi, sous l'égide des institutions de BrettonWoods, la gouvernance apparaît incontestablement comme le paradigme de développement dominant dans les années 90 jusqu'au début des années 2000. Des réformes en faveur de l'amélioration de la gouvernance sont exigées ainsi aux États bénéficiaires de l'aide publique au développement. C'est alors que les années 2000 sont

“En dépit de l'amélioration du cadre légal et réglementaire, force est de constater que le Tchad se positionne malheureusement en queue de peloton dans la plupart des indicateurs internationaux de gouvernance comparativement à la moyenne des pays d'Afrique au Sud du Sahara”

marquées par l'entrée en puissance de la notion de la gouvernance dans la formulation de toutes les politiques publiques et stratégies de développement. La plupart des pays en développement ont élaboré ainsi leurs propres politiques et stratégies de développement avec un cap sur la question de la bonne gouvernance comme facteur contribuant à la lutte efficace contre la pauvreté.

Le Tchad n'est pas du reste car dans

toutes ses politiques et stratégies de développement du début des années 2000 jusqu'à maintenant, la gouvernance y occupe une place prépondérante. Par exemple, la première Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP1, 2003-2006) a pour objectif premier « Promouvoir la bonne gouvernance ». Quant à la SNRP 2 (2008-2011), « La promotion de la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques » est son premier objectif. Le Plan National de Développement (PND 2013-2015) présente « L'amélioration de la gouvernance » comme huitième objectif. Enfin, le PND 2017-2021 a consacré son deuxième axe stratégique au « Renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit ».

Pour accompagner la mise en œuvre efficace de la stratégie en faveur de l'amélioration de la gouvernance, le Tchad a mis en place l'Opération Cobra et créé plusieurs structures spécialisées telles que la Chambre des Comptes, l'Inspection Générale d'État (IGE), la Cour de répression des crimes économiques et financiers près du tribunal de première instance de N'Djamena, etc. En plus de cela, le Tchad a ratifié plusieurs Traités internationaux en faveur

teurs internationaux de gouvernance comparativement à la moyenne des pays d'Afrique au Sud du Sahara.

En effet, le pays occupe le 157^{ème} rang sur 157 pays pour l'indice du capital humain de la Banque mondiale en 2018 ; 186^{ème} sur 189 pays selon l'Indice de Développement Humain de 2018 du PNUD ; 165^{ème} place mondiale sur 180 pays selon l'indice de perception de la corruption dans le monde de Transparency International 2018 ; 51^{ème} sur 54 pays selon l'indice Mo Ibrahim de 2016 sur la gouvernance en Afrique ; 48^{ème} place sur 53 pays africains selon l'indice Doing Business de 2017 de la Banque Mondiale.

Conscient de ces résultats peu satisfaisants, le Tchad intensifie les actions à travers le PND 2017-2021 et la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » en vue de renverser la tendance. Nous espérons que les réformes institutionnelles intervenues au Tchad en 2018 aboutissant à l'instauration de la IV^{ème} République aideraient le pays à améliorer ses indicateurs internationaux en matière de la gouvernance.

En vue d'éclairer nos lecteurs sur la question de la gouvernance économique au Tchad, Tchad Eco est allée à la source puiser des informations fiables au niveau national et international. Elle a échangé avec les praticiens et les académiciens en matière de la gouvernance en accordant des interviews à des personnalités de haut niveau, notamment Mme la Présidente de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême du Tchad, le Président du Conseil Consultatif de l'Union Africaine sur la corruption, l'Ex Ministre tchadien des Finances, de l'Économie et par ailleurs ancien Secrétaire Général de la Présidence de la République, l'Ex Premier Ministre du Burkina Faso, le Président de la Ferdi (France), le Vice-recteur de l'Université de Tahoua au Niger ainsi qu'un leader d'opinion de la société civile tchadienne.

Nous souhaitons donc une bonne lecture à nos lecteurs !!!

Jareth BEAIN,
Directeur de la Publication

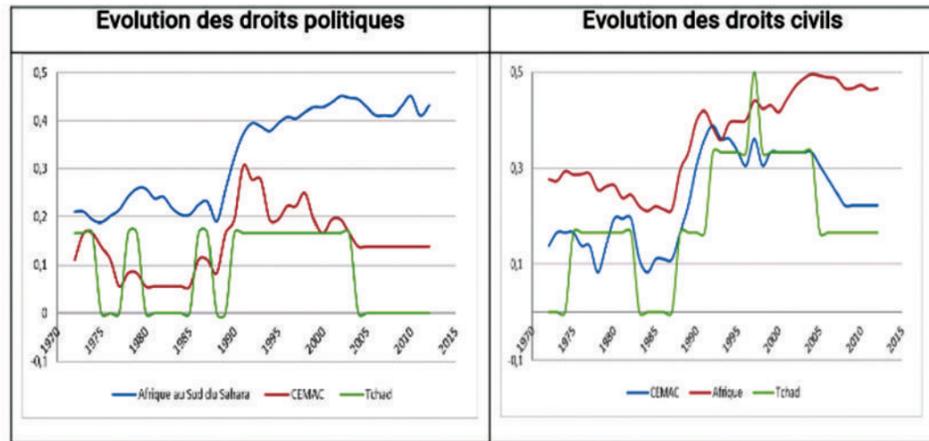
GROS PLAN

Par ailleurs, deux indicateurs de la démocratie sont utilisés dans la communauté des chercheurs : les indicateurs de Freedom House et ceux de la base de données de Polity IV. Ces indicateurs ne s'excluent pas mutuellement et sont utilisés indifféremment pour la plupart du temps.

Les deux indicateurs de Freedom House, disponibles depuis 1972, les plus utilisés sont (i) les libertés civiles et (ii) les droits politiques. Les libertés civiles agrègent quatre composantes : (i) liberté d'expression et de croyance, (ii) liberté d'association et d'organisation, (iii) primauté du droit et (iv) autonomie personnelle et

Tchad s'en sort moins bien que les pays qui lui sont structurellement comparables. En comparant le Tchad avec la moyenne des pays de la CEMAC d'une part, et avec la moyenne des pays d'Afrique au Sud du Sahara, d'autre part, le pays se positionne toujours en queue du peloton.

En matière de la démocratie, le pays s'en sortait mieux que la moyenne de la CEMAC sur la période 1975-1985 avant de connaître un déclin qui le situe désormais au même niveau que l'ensemble de républiques sœurs de la CEMAC. Le même constat est fait pour les libertés civiles où le Tchad a enregistré de meilleures performances au début des années



droits individuels. L'indice des droits politiques résume trois aspects de la démocratie : (i) le processus électoral ; (ii) le pluralisme ; et (iii) la participation et le fonctionnement du gouvernement. Ces indices varient de 1 à 7 et sont décroissants avec le degré de la démocratie.

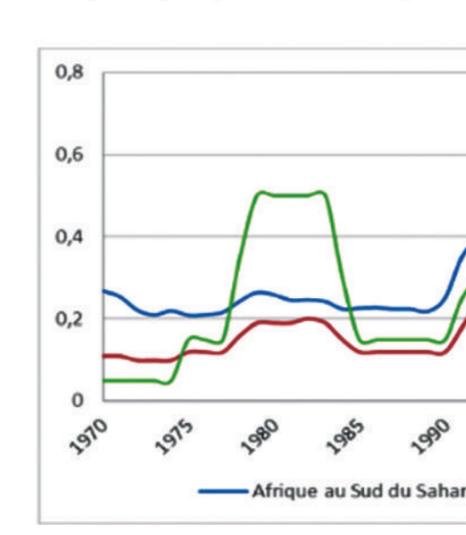
L'indice de Polity IV le plus utilisé est le Polity2. Polity2 est un indice synthétique de démocratie qui capte trois aspects d'institutions à savoir : (i) la présence d'institutions et de procédures permettant aux citoyens d'exprimer leurs préférences dans le choix des dirigeants, (ii) l'existence de contraintes institutionnelles sur le pouvoir exécutif et (iii) le respect des libertés civiles à tous les citoyens. Polity2 varie entre -10 et 10 et est croissant avec la qualité des institutions. La base de données est disponible depuis 1800.

Le tableau sombre du Tchad en matière de la gouvernance

Les efforts fournis par les organisations internationales et les institutions de recherche ont permis de disposer de données sur une durée relativement longue et couvrant l'ensemble des pays du monde. L'analyse de ces données met en exergue une situation peu reluisante du

1990 avec l'avènement de la démocratie avant de chuter à partir de l'année 2005. Evolution de l'indice de démocratie

Il n'y a pas qu'en matière de la gouvernance politique que le Tchad se place



en queue de peloton. En effet, les indicateurs de la gouvernance économique sont également alarmants. Le tableau ci-dessous montre que le pays affiche de faibles performances en matière de la corruption, de la gestion des finances publiques (transparence, participation du public et contrôle) et du climat des affaires. En particulier, dans le domaine

Indicateurs	Valeur Tchad	Valeur Africaine	Rang
CPIA (2016)	2,7	3,1	
IPC (2017)	20	32	165 ^{ème} / 180
Doing business (2018)			180 ^{ème} / 180
Global Competitiveness Index (2018)			140 ^{ème} / 140
Budget Ouvert de l'International Budget Partnership (IBP) - 2017			
Sur le volet transparence	2 sur 100	42 sur 100	
Sur le volet participation du public	0 sur 100	12 sur 100	
Sur le volet contrôle budgétaire	44 sur 100	72 sur 100	
Indice de transparence dans la gestion de ressources naturelles (2017)	34 sur 100		24 ^{ème} / 31

cessus budgétaire et le corps législatif et l'institution supérieure de contrôle assurent un contrôle budgétaire limité.

Des conséquences fâcheuses sur les performances économiques du pays
Le lien entre gouvernance et performances économiques a reçu un soutien empirique dans la littérature. En réduisant les coûts de transaction, en assurant l'efficacité des politiques publiques, en incitant à l'investissement, en favorisant l'égalité entre tous les citoyens et en faisant la promotion de l'excellence à tous les postes de responsabilité, la gouvernance est perçue comme une panacée à la pauvreté.

En particulier, la corruption est manifestement la dimension de la gouvernance qui a annihilé les efforts de développement du Tchad. Les conflits armés et l'insécurité trouvent en partie leur origine dans la corruption. Le tableau ci-dessous illustre les effets dévastateurs de la corruption dans le secteur de la santé. **L'enquête sur la déperdition des ressources réalisée en 2006 montre que sur 100**

circuit. Des chiffres similaires sont observés dans le secteur de l'éducation. Ce qui a un impact indéniable sur l'accumulation du capital humain.

Des exemples sont légions dans d'autres secteurs de l'économie nationale. Malgré les efforts des autorités du pays, le phénomène semble devenir endémique. La corruption semble devenir une valeur promue et quiconque la refuserait mettrait en péril son avenir.

Que faire ?

Je ne sais pas si la question mérite d'être posée du moment où chaque personne est consciente non seulement des effets néfastes de la corruption, mais surtout de comment faire pour inverser la tendance. La bonne nouvelle est qu'il est possible de s'attaquer à la corruption. Chaque fois que les pouvoirs publics font preuve d'une plus grande détermination dans la lutte contre cette forme d'abus, par exemple en accroissant l'accès aux informations sur les finances, les intrants et les extrants, la prestation de services s'améliore de façon quantifiable. Il n'existe pas de panacée qui s'appliquerait à tous les secteurs, mais seule la volonté des hautes autorités de renverser la tendance pourrait changer les choses. Toutefois, je finis sur cette note de scepticisme que je partage avec Monsieur le Président de la république, « *En dépit des mesures prises pour assainir l'administration publique, je constate que les mauvaises pratiques notamment la corruption, les détournements des biens publics, les malversations financières et économiques persistent. Tous ces maux, toutes ces déviances doivent être combattus avec plus de rigueur et de détermination afin de répondre pleinement aux exigences du progrès économique et social de notre pays, ...* ».

Dr Aristide Mabali

FCFA sur le budget non salarial décaissé au niveau central, seul 1 FCFA arrive à destination dans le secteur de la santé, les 99 FCFA étant perdus dans le

Il n'y a pas qu'en matière de la gouvernance politique que le Tchad se place en queue de peloton. En effet, les indicateurs de la gouvernance économique sont également alarmants.

Tchad quel que soit le domaine de la gouvernance choisi. Ainsi, en termes de droits politiques, des libertés civiles et de la démocratie, le

des finances publiques, le pays met à la disposition du public très peu d'informations budgétaires ; il ne fournit au public aucune opportunité de participer au pro-

Pays (année)	% de ressources monétaires/concrètes perdues	Catégorie de ressources
Kenya (2004)	38	Budget non salarial
Tanzanie (1999)	41	Budget non salarial
Ouganda (2000)	70	Médicaments et fournitures
Ghana (2000)	80	Budget non salarial
Tchad (2004)	99	Budget non salarial

Source : Gauthier (2006).

LES FAITS

La question de la corruption : Le Tchad occupe le bas du classement

La corruption constitue une entrave majeure à l'efficacité des politiques de développement. Au Tchad comme dans les autres pays d'Afrique Subsaharienne, le niveau de perception de la corruption mesuré par le rapport de Transparency International est élevé. Il se situe à 20 en 2017 plaçant le pays au 160^{ème} rang au niveau mondial sur 180 pays. Les pays perçus comme les plus corrompus dans ce classement étant la Somalie (180^{ème}), le Sud Soudan (179^{ème}) et le Soudan (178^{ème}). Notons enfin que sur la période 2012-2017, le Tchad a enregistré une faible progression en matière de lutte contre la corruption car le score en 2012 n'était que de 19

En outre, divers autres rapports (Transparency International, 2014 ; Banque Mondiale, 2004 & 2013, KPMG, 2009 ; Bertelsmann Foundation, 2014) attestent que la corruption touche l'ensemble des secteurs allant des secteurs sociaux (santé et éducation), au développement agropastoral et aux infrastructures qui ont bénéficié des investissements colossaux depuis le début de l'exploitation pétrolière pour des résultats faibles en termes d'amélioration du bien-être des populations. Pour le cas particulier des infrastructures, le manque de coordination dans la construction des infrastructures conduit souvent à ce que les ouvrages sociaux réalisés ne soient pas souvent dotés en personnel et en équipement de fonctionnement (écoles et centres de santé notamment) les rendant par conséquent non opérationnels (Banque Mondiale 2013).

Le déficit de gouvernance à l'origine du faible succès des trois premières stratégies de développement

Profitant de l'accroissement des revenus pétroliers, le Tchad a mis en œuvre sur la période 2003-2015, trois stratégies de développements financés par les partenaires techniques et financiers du pays et les recettes pétrolières. Il s'agit de la SNRP I sur la période 2003-2008, de la SNRP II mise en œuvre sur la période 2008-2011 et enfin du PND sur la période 2013-2015.

Malgré les ressources considérables investies dans le cadre de ces stratégies, on constate que la plupart des indicateurs de développement même s'ils ont progressé placent le pays gé-

néralement en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

Malgré l'accroissement des dépenses publiques dans les secteurs sociaux en dollars courants, le pays n'a pas beaucoup progressé dans les classements internationaux relatifs au niveau de développement. Dans le secteur de la santé en particulier, l'espérance de vie à la naissance s'est accrue passant de 49,6 à 51,4 ans entre 2010 et 2014 (HDR, 2015). La mortalité infantile-juvénile a, quant à elle, baissé de 191 à 123‰ sur la même période (EDS-MICS, 2014-2015). Il

Face au faible niveau de gouvernance qui altère l'efficacité des politiques de développement, il est unanimement reconnu à travers la communauté des chercheurs et des praticiens du développement que l'amélioration de la transparence et une grande culture de la redevabilité de la part des acteurs publics (élus, gouvernant, SC) pourrait significativement infléchir la donne.

ressort que la plupart des indicateurs du pays sont plus faibles et ont progressé moins vite que ceux de l'Afrique subsaharienne. Dans le secteur de l'éducation, force est de constater que malgré les ressources importantes consenties dans le secteur en termes de construction d'infrastructures éducatives et de recrutement ; les enquêtes internationales d'analyse de la qualité de l'éducation tels que le PASEC mettent en évidence une baisse de la qualité de l'enseignement au Tchad. Cette évaluation a ainsi montré que le système éducatif tchadien se positionne parmi les pays les moins efficaces d'Afrique francophones du Centre et de l'Ouest. Ainsi, cette enquête a montré qu'une grande proportion des élèves ne maîtrise pas les connaissances et compétences considérées comme suffisantes pour poursuivre une scolarité dans de bonnes conditions (82% en langue et 52% en mathématiques) et que beaucoup d'élèves sont en grande difficulté par rapport à d'autres pays. Ces résultats questionnent l'efficacité mais aussi l'efficacité des politiques sociales et en toile de fonds la question de la gouvernance.

Pour aller plus loin :

Transparency International (2014), Overview of corruption and anti-corruption in Chad, 13p.

IRIN News (2010), Tchad : Enrayer la corruption pour éradiquer la polio ;

Centre d'Etudes et de recherche pour la Dynamique des organisations, (2009) Plan stratégique de lutte contre la corruption au Tchad.

Ce constat est corroboré par un rapport du FMI datant de 2015 qui explique la faible efficacité des politiques publiques dans le cadre des trois premières stratégies de développement de l'ère pétrolière par des problèmes de gouvernance et de faible appropriation par les acteurs publics.

Des actions de lutte contre la corruption pour des résultats relativement peu probants

Conscient de la nécessité d'améliorer sa gouvernance, le pays a adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) qui vise à stimuler

moralisation de la vie publique qui a diligenté en son temps des opérations de contrôle anti-corruption médiatisées. Par la suite, en 2015, la création de l'Inspection Générale d'Etat placée à dessein auprès de la Présidence de la République témoigne de la volonté affichée par les pouvoirs publics de s'atteler à la lutte contre la corruption. Depuis lors, la presse relate souvent des arrestations des hauts fonctionnaires pour des présomptions de corruption dans le cadre de leurs fonctions. Malheureusement, aucune des procédures judiciaires enclenchées par l'IGE contre les présumés corrupteurs et corrompus n'a abouti.

Au niveau opérationnel, dans le but de mieux lutter contre la corruption le Gouvernement a mis en place en 2012, l'opération dénommée Cobra qui visait essentiellement à lutter contre la corruption dans les régions financières et dont le succès est mitigé (Transparency International, 2014). Plus récemment, en février 2018, le Ministère des Finances et du Budget à travers l'Inspection Générale des Finances (IGF) a initié une opération anti-corruption basée sur la dénonciation des cas de corruption impliquant les agents dudit ministère et plus particulièrement les régions financières via un numéro vert(700).

Des pistes de solutions pour améliorer la gouvernance économique et financière

Face au faible niveau de gouvernance qui altère l'efficacité des politiques de développement, il est unanimement reconnu à travers la communauté des chercheurs et des praticiens du développement que l'amélioration de la transparence et la promotion d'une plus grande culture de la redevabilité de la part des acteurs publics (élus, gouvernant, OSC/ONG) pourrait significativement infléchir la donne. C'est pourquoi, les partenaires au développement du Tchad devraient continuer à soutenir les initiatives visant à promouvoir la transparence et la bonne gouvernance notamment dans la gestion des finances publiques car le budget de l'Etat demeure sans nul doute le moyen le plus efficace pour atteindre les objectifs de développements tels que précisés dans le PND 2017-2021. L'un des quatre (04) axes de cette stratégie de développement lui est consacré à cet effet. Il s'agit du « *renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit au Tchad* ».

Guy Dabi GAB-LEYBA

INTERVIEW

« La Chambre des Comptes de la Cour Suprême du Tchad est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques du Tchad »

La Présidente de la chambre des comptes de la Cour Suprême, Mme Zara Brahim Mahamat Itno se prononce sur la gouvernance au Tchad



Tchad Eco (TE): Bonjour Madame. Pourriez-vous vous présenter à nos lecteurs ?

Présidente de la Chambre des Comptes (PCC) : Bonjour, Je suis Mme Zara Brahim Mahamat Itno, Présidente de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême du Tchad.

TE : Pourriez-vous nous présenter la Chambre des comptes ?

La Chambre des Comptes de la Cour Suprême est l'Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques du Tchad. Elle comprend trois sections : une section de Jugement des Comptes, une section de Contrôle, des Affaires Financières et Budgétaires et une Section de Discipline Budgétaire et Financière. Elle est compétente pour :

- Juger les comptes des comptables publics principaux, déclarer et apurer les gestions de fait ;
- Exercer une mission de contrôle sur l'ensemble des services de l'État y compris leurs services extérieurs, les collectivités autonomes, les établissements collectifs administratifs, les entreprises publiques et les organisations bénéficiant des subventions de l'État ;
- Contrôler l'exécution des lois des Finances ;
- Certifier les Comptes de l'État ;
- Contrôler les revenus des ressources extractives et certifier les déclarations du secteur extractif ;
- Recevoir et contrôler les déclarations obligatoires du patrimoine ;
- Sanctionner les fautes de gestion.

TE : Pourriez-vous nous présenter l'évolution institutionnelle de la Chambre des comptes ?

PCC : Dans le cadre des réformes institutionnelles intervenues au Tchad en 2018, la Cour des Comptes créée en 2013 et mise en place effectivement vers fin 2014 est redevenue une chambre des Comptes de la Cour Suprême. Cette évolution est tout à fait atypique et pas conforme aux normes en vigueur, car les exigences sont d'ériger les chambres des comptes en Cour des Comptes afin d'avoir des structures totalement indépendantes du parlement et du gouvernement et de toute autre juridiction.

Toutefois, la nouvelle Chambre des Comptes a hérité de toutes les attributions de l'ancienne Cour des Comptes, avec un peu plus de précision voire des attributions nouvelles.

TE : Quel rôle joue la Chambre des comptes dans la gestion des finances publiques ?

PCC : La Chambre des comptes a pour mission principale de s'assurer du bon emploi et de la bonne gestion des fonds publics. A cet effet, ses missions juridictionnelles et administratives lui confèrent un rôle répressif et pédagogique pour améliorer la gestion des finances publiques.

TE : Quelles sont les actions concrètes menées par la Chambre des comptes depuis sa création jusqu'à nos jours en faveur de la réédition des comptes ? Quel bilan en faites-vous ?

PCC : La réédition des comptes qui est une obligation du comptable public connaît actuellement des insuffisances dans la zone CEMAC en général et au Tchad particulièrement.

Bien que l'administration soit une continuité, vous conviendrez avec moi qu'il sera difficile de faire le bilan d'une nouvelle structure opérationnelle en moins d'un an. Toutefois, de par ses missions ré-

galiennes et principalement celle du contrôle de la légalité financière et de la conformité budgétaire de toutes les opérations de dépenses et de recettes de l'État, la nouvelle Chambre des comptes de la Cour Suprême contribue à l'effectivité de la réédition des comptes. En termes d'actions concrètement menées, nous pouvons citer entre autres :

- La prise de contact avec les structures concernées pour leur rappeler l'obligation de la réédition des comptes ;
- La mise en place d'une équipe au sein de la chambre pour identifier les comptables principaux et les entités justiciables et d'en constituer leurs dossiers permanents ;
- La mise en jugement de plusieurs comptes de gestion pour les exercices 2014, 2015, 2016 et 2017 ;
- Le lancement de la procédure d'amende pour retard et non production des comptes des gestions des comptables publics.

La Chambre a aussi prévu dans son plan d'actions prioritaires d'organiser des journées d'échanges et d'information au niveau central et régional avec tous les comptables publics. Elle envisage aussi élaborer le guide du comptable public.

TE : Comment la chambre des comptes assiste le parlement au contrôle de l'action du gouvernement et à la reddition des comptes ?

PCC : La chambre des Comptes assiste le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et établit un rapport sur chaque projet de Loi de Règlement. Ce rapport accompagné de la déclaration générale de conformité entre les Comptes individuels des comptables et les comptes généraux de l'État est adressé au Parlement.

Elle établit également chaque année, sur la base des diverses vérifications effectuées l'année précédente, un rapport public qui peut suggérer toutes réformes jugées nécessaires. Ce rapport est remis au Président de la République, au Président de l'Assemblée Nationale et publiée au Journal officiel de la République.

Par ailleurs, la mise en œuvre effective des recommandations issues des contrôles sur pièces et sur place doit en principe permettre de corriger les dysfonctionnements administratifs relevés.

TE : Quel est l'état des lieux des réformes des finances publiques résultant des directives de la CEMAC que le Tchad a transposées dans les lois nationales. Quel bilan faites-vous de ces réformes en termes d'amélioration de la gouvernance des finances publiques ?

PCC : Comme vous l'avez souligné, le Tchad a transposé les directives dans les lois nationales ce qui est déjà une avancée mais je pense que la vulgarisation de ces réformes au niveau national pour une meilleure appropriation est très importante. La mise en œuvre graduelle et séquentielle des réformes des finances publiques qui vise principalement le passage d'une logique de moyens à une logique de résultats nécessite une forte implication à tous les niveaux et permettra une amélioration

du cadre pluriannuel des finances publiques et une meilleure responsabilisation de tous les acteurs des finances publiques.

TE : Quelles sont les difficultés rencontrées par la Chambre des comptes et quels sont les défis à relever ?

PCC : Les difficultés que rencontre la Chambre des Comptes de la Cour Suprême sont entre autres :

- Le manque des outils de travail nécessaires (matériel informatique, didactique, etc.) ;
- Le manque de ressources financières ;
- Le faible effectif du personnel tant en quantité qu'en qualité ;
- Le défaut de réédition des comptes sur chiffres et sur pièces ;
- Le retard dans la production du Compte administratif et du Compte de Gestion ;
- Les lacunes dans l'organisation du réseau comptable (la qualité des comptables et l'instabilité dans les postes) ;
- Le problème d'archivage dans l'administration (manquements dans la conservation des pièces) ;
- Le dépôt tardif des comptes ; etc.

Quant aux défis, ils sont d'ordre institutionnel et technique.

- Sur le plan institutionnel, le cadre juridique et organique de la Chambre des comptes doit répondre aux standards de l'INTOSAI (placée à équidistance des 3 autres pouvoirs, considérée comme une juridiction financière à part entière appartenant à un ordre autre que l'ordre judiciaire, avoir une indépendance totale) ;

- Sur le plan technique, la Chambre des comptes doit définir un système de gestion des ressources humaines appropriée (renforcer les capacités techniques du personnel dans les différents domaines de compétences énumérées par les textes en vigueur ; développer des outils et méthodes de vérification pertinents et conformes aux standards internationaux, veiller à l'application au sein de la Chambre des Comptes du cadre des normes internationalement reconnues pour la pratique de la vérification dans le secteur public.

La Chambre des Comptes devrait aussi, compte tenu des attentes des parties prenantes et conformément aux normes de l'INTOSAI, mettre en place des stratégies afin d'assurer la crédibilité de ses travaux et démontrer sa valeur ajoutée auprès de ses principales parties prenantes (Parlement, Gouvernement, Justice, Médias, Partenaires Techniques et Financiers, Société civile et citoyens).

TE : Votre mot de la fin, madame la Présidente ? L'amélioration de la gestion des finances publiques est un chantier en devenir qui nécessite une forte implication à tous les niveaux (une ferme volonté politique, une harmonisation des textes nationaux relatifs aux finances publiques, un renforcement du rôle de l'ISC).

Interview réalisée par Jareth BEAIN et Aristide MABALI

OPINION

TE : Quelles sont les actions concrètes menées par le conseil consultatif de l'UA sur la corruption depuis sa création jusqu'à nos jours pour lutter contre la corruption dans les pays africains ? Et quel bilan en faites-vous ?

MIAROM : Plusieurs actions ont été entreprises dont :

L'institutionnalisation du Dialogue annuel sur la lutte contre la corruption qui est une plate-forme d'interactions avec toutes les Autorités nationales de lutte contre la corruption d'Afrique ;

L'organisation des visites-pays afin d'évaluer le niveau de mise en œuvre de la Convention, y compris les défis et bonnes pratiques de lutte contre la corruption dans les États Parties ;

Le renforcement des capacités des acteurs et autres parties prenantes ;

L'interaction avec la société civile et

La publication de rapports avec certains partenaires portant sur Genre et corruption, l'impact de la corruption sur l'enfance, etc.

Beaucoup reste encore à faire c'est pourquoi nous es-

sayons de multiplier les échanges et les contacts avec différents partenaires. La lutte contre la corruption ne pouvant être l'apanage des Gouvernements uniquement, une action concertée et commune s'avère plus que nécessaire afin de joindre les forces, les énergies et les stratégies.

TE : Comment le conseil consultatif de l'UA sur la corruption évalue le niveau de la corruption dans les pays africains ?

MIAROM : Nous organisons des visites pays où nous interagissons avec tous les acteurs impliqués dans la lutte et la prévention contre la corruption : gouvernement et société civile.

Sur la base de la Convention, nous examinons, point par point, les réalisations, les défis et les progrès du pays visité. Ensuite nous élaborons un Rapport que nous adressons au Conseil Exécutif de l'Union Africaine et ce Rapport porte sur l'état de lieu de la lutte contre la corruption dans le pays concerné.

Il faut dire qu'actuellement, nous revisitons notre cadre de rédaction de Rapport et nous espérons qu'à partir de l'année prochaine, nous adresserons aux instances déléguées de l'Union africaine des rapports thématiques.

TE : Quelles sont les sanctions prévues pour les Etats qui ne se conforment pas aux engagements pris dans le cadre de la convention ?

MIAROM : Aucune sanction n'est prévue par la Convention. Partant du principe qu'il s'agit d'acteurs de la scène internationale, la bonne foi et le respect de l'engagement pris sont présumés, même si la réalité est toute autre. Ce qui est bien dommage.

Mais il ne faudrait pas aussi oublier que les sanctions en matière de corruption relèvent du Droit pénal qui lui reste du seul domaine du droit interne.

TE : Quelles sont les difficultés rencontrées par le conseil consultatif de l'UA de la lutte contre la corruption et quels sont les défis à relever ?

MIAROM : Les difficultés rencontrées sont nombreuses dont :

Le manque de ressources financières et humaines suffisantes pour mener à bien cette mission ;

Le caractère consultatif du Conseil nous limite dans nos actions ;

Le mandat de deux ans renouvelable une fois rend la mission difficile.

Quant aux défis à relever, le Conseil compte :

Travailler avec l'ensemble des pays du Continent à ratifier la Convention (nous sommes à 40 ratifications) ;

Elaborer ses propres indices d'appréciation du niveau de corruption dans les États ;

Faire réduire le niveau de la corruption sur le continent et apporter des propositions concrètes pour la bonne gouvernance.

TE : Votre mot de la fin, monsieur le Président ?

MIAROM : Ce serait de vous remercier de cette opportunité et de vous féliciter pour le travail citoyen que vous faites.

Nous saisissons cette opportunité pour encourager la société civile tchadienne ainsi d'autres cercles de réflexion à se joindre à nous pour mener ensemble le combat en vue d'instaurer une culture de redevabilité et de gouvernance à tous les niveaux.

Interview réalisée par Dr. Aristide MABALI

Pr. Hamadou Daouda Youssoufou décrypte la gouvernance

De nos jours, le concept gouvernance est en vogue et souvent très médiatisé. Malheureusement la question de la gouvernance est très mal appréhendée. C'est pourquoi Pr Hamadou Daouda Youssoufou, Vice-Recteur de l'Université de TAHOUA au Niger apporte des éclaircissements à ce sujet.



La gouvernance s'entend par l'ensemble des règles et des institutions par lesquelles le pouvoir s'exerce dans un pays. Cela recouvre les procédures selon lesquelles les dirigeants sont choisis, contrôlés et remplacés (aspect politique) ; la capacité du gouvernement à gérer efficacement ses ressources et à appliquer des politiques avisées (aspect économique) ; et le respect des citoyens et de l'État envers les institutions nationales (aspect institutionnel). Les travaux des économistes considèrent que la qualité des institutions influence les résultats économiques et le développement d'un pays. Les différences de revenu et de niveau de vie constatées entre pays riches et pays pauvres sont largement expliquées par la qualité des institutions. Dans les pays pauvres, notamment en Afrique subsaharienne, où les institutions fonctionnent moins bien, on assiste à une défaillance des marchés, à un niveau d'instruction et de couverture sanitaire médiocre, à des équipements et des technologies qui sont obsolètes, voire inexistantes. A contrario, les pays dans lesquels les institutions sont bonnes, il est aisé de constater que l'économie prospère, l'investissement est encouragé, le capital

humain et les technologies sont performants.

Il existe plusieurs canaux par lesquels la gouvernance exerce un effet sur le développement socioéconomique. Le premier est que le respect des droits de propriété incite la population à investir et participer à la vie économique. Le deuxième facteur est que de bonnes institutions limitent l'action des élites, des politiciens et des lobbys en empêchant de s'approprier les revenus ou investissements d'autrui ou de fausser les règles du jeu. Enfin, de bonnes institutions promeuvent l'égalité des chances pour une frange importante de la société, encouragent l'investissement, notamment dans le capital humain, et la participation à la production économique. La Banque Mondiale estime qu'un pays qui porte sa gouvernance d'un niveau relativement bas à un niveau moyen pourrait quasiment tripler son revenu par habitant dans le long terme, et réduire d'autant la mortalité infantile et l'analphabétisme. La gouvernance influe également sur la compétitivité d'un pays et sur la répartition des revenus. Bien évidemment, la gouvernance n'est pas le seul élément déterminant du développement. Les politiques macroéconomiques, commerciales et sectorielles sont

elles aussi décisives. En fait, les données indiquent que c'est l'amélioration de la gouvernance qui favorise la croissance économique. Mais lorsque la gouvernance est déficiente, le processus décisionnel dans d'autres domaines peut être également compromis.

Devant l'échec des ajustements macroéconomiques des années 80, la lutte contre la pauvreté était explicitement placée au cœur des politiques de développement au début des années 2000. La priorité accordée à la lutte contre la pauvreté consacre indéniablement la réhabilitation du rôle de l'Etat, bien que la capacité des Etats africains à faire face à ces nouvelles responsabilités s'avère bien limitée en raison de l'affaiblissement de ses structures durant des décennies de crise et d'ajustement structurel marquées par la philosophie du « moins d'Etat ». Il s'agit pour les institutions publiques de créer les conditions d'un développement alliant accélération de la croissance, baisse des inégalités et surtout réduction de la pauvreté. Ce recentrage des politiques de développement conduit les gouvernements africains à élaborer des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP), avec en toile de fond, l'accélération de la croissance pour réduire la pauvreté. Malheureusement, le bilan en matière de réduction de la pauvreté est resté décevant. Plusieurs contraintes ont contribué à limiter l'efficacité des institutions de lutte contre la pauvreté. Tout d'abord, l'une des faiblesses des DSRP est de considérer que la seule croissance suffit à réduire la pauvreté, en oubliant les mécanismes de réduction des inégalités. En effet, la majeure partie des DSRP est restée enfermer dans l'ancienne logique de l'ajustement structurel qui privilégie toujours l'objectif de croissance économique et frileux vis-à-vis des politiques de redistribution. Ensuite, la lutte contre la pauvreté a relégitimé l'aide au développement et en fait même une conditionnalité. Or, cette nouvelle conditionnalité ne facilite pas une participation active des acteurs locaux dans la définition et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté. Enfin, l'incohérence et le caractère peu novateur des politiques proposées dans les DSRP, de même que la faible qualité du processus participatif, ont contribué à limiter la portée effective des politiques.

Il est difficile de présenter un état de lieux de la gouver-

nance en Afrique tant les situations sont hétérogènes et les critères d'évaluation complexe. Mais on peut se référer à l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG), un outil de mesure et de suivi des performances en matière de gouvernance dans les pays africains à partir de quatre principales composantes : Sécurité et État de droit, Participation et Droits humains, Développement économique durable et Développement humain. En 2017, d'après cet indice, le continent africain a relativement progressé en matière de Gouvernance globale. Le progrès global a été attribuable à l'amélioration des performances dans trois des quatre catégories de gouvernance de l'IIAG : Développement humain (+4,4), Participation et Droits humains (+2,2) et Développement économique durable (+1,3). Par contre, la catégorie Sécurité et État de droit (-2,4) a connu un recul à cause des tensions sécuritaires en Afrique. Dix-huit (18) pays africains ont connu une forte progression de leur performance en matière de gouvernance globale parmi lesquels on a les Seychelles (2^{ème}), la Namibie (5^{ème}), la Tunisie (7^{ème}) et le Sénégal (10^{ème}). L'Ile Maurice continue d'être le premier pays africain en termes de bonne gouvernance. A l'inverse, Huit pays africains connaissent une dégradation de leur gouvernance et n'affichent aucun signe d'inversion de cette tendance. Il s'agit entre autres du Burundi, de la Libye et de la République centrafricaine qui subissent les conséquences de crises persistantes.

Biographie

HAMADOU DAOUDA Youssoufou est maître de Conférences Agrégé du CAMES. Ses activités de recherches portent sur les questions d'évaluation des politiques publiques, la dynamique de pauvreté et d'inégalité, la croissance pro-pauvres, l'économie du bien-être, la sécurité alimentaire et l'économie des conflits. Il est actuellement Vice-recteur de l'Université de Tahoua (Niger). Il est aussi le Directeur du laboratoire de Recherche et d'Analyse sur le Développement Economique et Social (LA-RADES).

OPINIONS

« Sa formule fait écho à la pensée morale de J.J. Rousseau selon laquelle, « *Ceux qui voudront séparer la politique de la morale, ne comprendront rien à aucune des deux.* »

Il faut dire qu'on attend des hommes politiques, et de tous ceux qui ont à charge la gestion des affaires publiques, qu'ils soient parmi les meilleurs des hommes. Sans cela, nos sociétés courent le risque de se désagréger par une anomie radicale généralisée. Le bien et le mal demeurent des catégories fondamentales qui doivent gouverner nos consciences et nos actions, parce qu'ils sont la marque essentielle de notre nature d'être de raison. La nécessité éthique ou l'exigence morale n'est donc pas, y compris dans l'ordre politique, une quête de l'impossible ou la poursuite d'un effort qui soit au-dessus des facultés humaines. C'est une exigence du raisonnable, un principe de responsabilité. Ainsi, contrairement à ce que pensent certains, l'agir politique ne peut s'affranchir totalement de l'ordre éthique. Car, on ne peut pas gouverner pour le mal. Aussi, la « *mal gouvernance* » apparaît-elle comme la preuve évidente de la corruption des mœurs politiques de notre société. La « *mal gouvernance* », conséquence de la corruption des mœurs politiques de notre société. S'il est vrai que « *bonne gouvernance* » est une terminologie politico-économique nouvelle, le problème de la gestion de l'État, lui, est aussi vieux que le monde. D'ailleurs, au regard de la conception platonicienne, « *bonne gouvernance* » apparaît simplement comme une tautologie, car gouverner c'est déjà gouverner bien. En effet, « *bonne gouvernance* » est un concept nouvellement entré dans le vocabulaire politique, qui fait référence à la bonne manière de gérer, d'administrer ou, simplement, de gouverner un État ou une institution. Elle est perçue comme un baromètre qui permet de mesurer la valeur de la gestion de la chose publique. Il y a donc « *bonne gouvernance* » (politique ou économique) dans un État quand celui-ci assure la sécurité des biens et des personnes, garantit les droits de l'Homme et les libertés fondamentales ; quand le politique assure une gestion saine et transparente des biens publics, etc. Mais, au risque d'être taxé d'angélisme, on peut bien se poser la question de savoir si, en gouvernant, l'on a en vue un autre objectif que celui de gouverner bien ? C'est là toute la question de la gouvernance. Elle appelle forcément un sens moral, un principe normatif dans le débat politique ou économique. Pour faire simple, l'exigence de bonne gouvernance signifie qu'entre autres compétences et qualités humaines, l'homme politique soit aussi un homme de bien.

Il s'agit ici de l'engagement à travailler au bonheur de la cité, dont l'exigence première est de préserver le bien commun. La bonne gouvernance, sous ses différentes formes, est un principe moral qui fait référence au bien commun. Celui-ci transcende les intérêts privés. Il ne se définit pas non plus au sens d'une loi ou d'une norme à appliquer, mais il suppose le débat ou la délibération au sujet de ce qui semble juste et bien. Dès le moment où cet objectif est dévié dans le sens de satisfaire des intérêts particuliers, il y a manifestement un gouvernement corrompu ou, si l'on veut être dans l'air du temps, une mauvaise gouvernance. Lorsque la législation et la moralité sont corrompues dans le pays, les structures sociales sont mises à mal, et tout marche à la dérive. La déchéance politique de nos sociétés actuelles

est la caractéristique et la conséquence d'un système social défaillant et en permanente crise. Ainsi que l'a observé Maurice Kamto, « *Aujourd'hui, c'est l'univers de l'opportunisme. On s'y rabat quand on a échoué partout ailleurs. Bouée de sauvetage pour les naufragés de la vie, les médiocres y réussissent mieux que quiconque. C'est que la société elle-même donne l'impression de s'accommoder à la médiocrité.* ». Dans un État où la corruption devient une règle de réussite sociale, où l'économie est en crise, où enfin le chômage est galopant, l'univers politique devient inévitablement la seule issue. On y accourt de toute part et on s'y engage sans savoir exactement son objet. Peu importe. L'essentiel est de s'assurer une meilleure réussite sociale. Malheureusement ou heureusement nous dirait-on, c'est là le lieu de la félicité de ces nombreux aventuriers. L'important, c'est la justesse des moyens utilisés. Quand les voies honteuses de la compromission et de la corruption ne payent pas, on ne tarde pas de recourir à la violence. Il n'est pas rare aujourd'hui de voir un homme d'affaires dont l'entreprise est en faillite s'investir dans la politique. Il sait que de là viendra son salut, car il peut se permettre de frauder le fisc, voir ses marchandises exonérées des taxes ; bref retirer autant de profit de son « investissement ». Ainsi, au lieu de conserver son noble idéal qui est celui d'être une mission au service de la collectivité et celui d'assurer le bien commun, la politique est conçue comme ce qui doit procurer les moyens d'existence privés, l'issue d'une réussite sociale. Elle attire alors l'ambition des gens sans préparation aucune du genre d'Alcibiade à qui Socrate a fait cette remarque : « *Si tu voulais apprendre à faire des chaussures, tu irais en apprentissage chez un cordonnier, mais lorsqu'il s'agit d'intervenir dans les plus importants débats politiques, tu trouves tout naturel de monter à la tribune sans aucune préparation.* »

Dans notre pays, la déchéance des mœurs a déjà produit ce qui est fatal à la démocratie. Le tableau est si sombre et triste, mais il révèle les réalités qui mettent quotidiennement en péril une démocratie qui ne s'est encore jamais muée en un système de valeurs solides pouvant véritablement garantir la justice, la liberté et l'État de droit. Il y a nécessairement urgence à revoir le système de gouvernance dans ce « Pays de généraux qui n'ont pas la guerre, des professeurs agrégés qui n'ont fait aucune découverte, des politiciens sans aucune idéologie, de la fortune sans prospérité, de la religion sans piété, des dirigeants sans vision, des opprimés sans inquiétudes, des Cours de justice sans aucune notion de justice, des criminels sans peur, de l'histoire sans gloire, des héros sans honneur, des écoles sans apprentissage, des artistes sans goût, des intellectuels sans réflexion, des terroristes sans identité, des nominations sans vie, de la faim sans famine, d'un changement sans progrès, du niveau supérieur sans fondation, de la démocratie sans citoyens, de l'unité sans amour, des héros sans sacrifice, des lois sans plans, des crimes sans coupables, des saints sans humilité, de l'intégrité sans accomplissement, des guerres sans ennemis, des milliardaires sans affaires, des jeunes sans ambitions, des anciens sans sagesse, des factures d'électricité sans électricité, etc.

Dans un tel pays, il y a évidemment urgence à oser crever l'abcès, pour inscrire dans le débat public cette épineuse question de la mal gouvernance. C'est une cause qui mérite un sursaut

républicain, car il nécessite un degré élevé de conscience patriotique. Le but est de parvenir à l'amélioration des mécanismes de gouvernance du pays. Cette amélioration passe, par exemple, par l'instauration des règles de transparence dans les procédures de passation de marché. Or, il se trouve qu'en matière de contrôle budgétaire au Tchad, il n'y a rien de plus laborieux et de plus mauvais, en raison essentiellement du manque de ressources, de déficiences dans l'exercice du pouvoir et des fonctions de contrôle par le Parlement, ainsi que du manque de coopération de l'organe exécutif de l'État. Depuis l'instauration des mesures d'austérité qui frappent de plein fouet les agents de l'État, l'on a constaté que le Gouvernement a entrepris de vastes chantiers de réformes tous azimuts pour renforcer ses capacités en matière de gestion des finances publiques. Mais, là où le peuple entier a des attentes somme toute légitimes, c'est de voir l'effectivité, l'opérationnalisation et l'efficacité des mécanismes mis en place pour promouvoir la transparence et l'obligation de rendre compte, ainsi que des mesures de lutte contre cette endémique corruption. Ce sont là les exigences liées à cet impératif de bonne gouvernance. Mais, s'il est une certitude que la bonne gouvernance est un impératif pour le développement, il est par ailleurs très réducteur de prendre comme de simples mécanismes ses principales exigences que sont la transparence ou l'obligation de rendre compte. L'observation de ces exigences va au-delà des simples procédures, et convoque au plus profond des consciences le sens moral qui se traduit par l'honnêteté et l'intégrité. C'est dire qu'il y a un préalable à cet impératif de bonne gouvernance. Ce préalable c'est l'éthique de gouvernance sur laquelle doit être fondé le principe de responsabilité dans l'exécution de toute mission de service public. Au regard du péril décrit ci-haut, l'heure n'est plus à l'attentisme. Il faut donc agir au plus vite, mais agir surtout ensemble. C'est ici que les acteurs non étatiques ont à jouer véritablement leur rôle pour éveiller les consciences et établir une véritable veille sur la nation. Il faut créer un observatoire consacré à cette question.

Du pacte éthique pour la gouvernance économique

La gouvernance demeure une question sensible, et une réflexion de ce genre pourrait, sans aucun doute, gêner certains et être mal accueillie par d'autres. Mais, faut-il le noter, l'autre nom de la gouvernance, c'est le leadership. Et il est tout simplement impossible d'éviter une observation critique sur le mode de gestion politique en vigueur, lorsqu'on entreprend une réflexion sur la gouvernance. En effet, le constat est que la croissance économique dans la plupart des États africains, et plus particulièrement au Tchad, n'est pas assez inclusive pour induire conséquemment une réduction de pauvreté, pour créer des emplois ou pour tout simplement améliorer les conditions de vie des populations. Il en résulte que le chômage (en particulier celui des jeunes) a explosé et la demande sociale ne cesse de s'accroître. Or, les économistes, spécialistes des questions de développement, ont souvent conclu leurs études en reconnaissant que toutes les économies qui, ces dernières décennies, se sont résolument engagées dans la voie du développement, l'ont fait en suivant une rigoureuse et saine gouvernance économique. Celle-ci « *inclut les différentes institutions et les règles de fonctionnement qui touchent plus di-*

rectement à la sphère économique et financière dans les domaines tels que la fiscalité, la collecte des impôts et des taxes, les pratiques éthiques de l'administration publique, la gestion budgétaire, le contrôle des dépenses publiques, la politique commerciale, la gestion des entreprises publiques, etc. ». Les mécanismes par lesquels une gestion saine de la chose publique opère à travers ces diverses structures et institutions, visent au final le développement durable sous un angle d'équité, d'efficacité à long terme, et de justice sociale. Certes, on ne l'entend pas souvent, mais la lutte contre la mal gouvernance est en réalité un combat pour la démocratie. En cela, cette cause si noble doit dépasser un certain nombre de clivages et intégrer l'ensemble des acteurs sociaux, économiques ou politiques ; qu'ils soient étatiques ou non étatiques.

S'il y a véritablement une cause ou un combat qui doit agréger toutes les énergies de la trame sociale au Tchad, c'est bien ce pacte éthique pour la gouvernance auquel toute la société civile se doit d'y contribuer. Au regard du péril que la mal gouvernance cause à la démocratie et au vivre ensemble dans notre société, ce fléau doit être à juste titre considéré comme un vrai défi de développement de notre pays. Selon le CIRD, la gouvernance est un ensemble de valeurs, d'orientations et d'institutions qui permettent à une société de gérer ses processus économiques, politiques et sociaux à tous les niveaux grâce à l'interaction entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé. C'est pourquoi, il faut un engagement citoyen des associations professionnelles et d'affaires, les groupes culturels, religieux et de pression, les organisations non gouvernementales et humanitaires, les clubs sociaux et sportifs, les syndicats, les médias, les partis politiques, les coopératives, les institutions scolaires, etc. Le rôle de ces différents acteurs est essentiel, car il s'agit d'une mobilisation sociale qui doit à la fois toucher les superstructures et l'unité de base de la société.

Une telle alliance nationale pour asseoir un pacte d'éthique de gouvernance, pourrait aboutir à la mise en place d'un observatoire national d'éthique de gouvernance (ONEG). Celui-ci, à son tour, aura des ramifications au sein des unités administratives à travers des comités (local ou provincial) d'éthique de gouvernance (COLEG ou COPEG). L'éthique de gouvernance peut ainsi faire l'objet de tout un programme de formation et d'éducation citoyenne à mettre en œuvre. C'est le sacrifice à consentir, c'est le prix à payer pour promouvoir la croissance et le développement dans notre pays.

Pour aller plus loin

- John Rawls, Théories de la justice, trad. Catherine Audard, Paris, Seuil, 1990, p.29.
 Jules Barni, La morale dans la démocratie, p.159
 Rousseau, J.J, Émile ou de l'éducation, p.175.
 Kamto, Maurice, Déchéance de la politique, Yaoundé, Éd. Mandara, 1999, p.151.
 Platon, Alcibiade, in Œuvres complètes, Paris, La Pléiade, NRF, 1950, 326a.
 Ludovic COMEAU Jr, Concept et pratique de gouvernance économique, in Haïti Perspective, Vol. 1 n°2, Été 2012, p.33.

ACTUALITES

La Ferdi-Chaire Sahel, une expertise au service des pays du G5 Sahel, le CROSET en fait partie !!!

La Chaire Sahel de la FERDI a organisé du 25 au 26 mars 2019 un atelier de haut niveau sur l'analyse des flux financiers pour le développement des pays membres du G5 Sahel. Et ce, dans le cadre de ses activités visant la promotion du développement dans l'espace sahel.



Debout de gauche à droite : Paul Derreumaux, El Hassen Zein, Pr. Hamadou Daouda Youssoufou, Jareth Beain.
Assis de gauche à droite : Patrick Guillaume, Tertius Zongo, Dr. Kobyagda Larba Issa

A la suite du travail effectué par la Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI/France), dans le cadre de la préparation de l'ouvrage « *Allié Sécurité et Développement : Un plaidoyer pour le Sahel* », il a été relevé incontestablement que les défis à relever dans le Sahel et par les Sahéliens eux-mêmes sont énormes. Pour faire face à ces défis, un accompagnement des différents acteurs s'avère nécessaire. Cela permettrait de réunir les expertises à différents niveaux. L'idée de la création de la Ferdi-Chaire Sahel est née à partir de là, visant à mettre en place un espace de ré-

flexion sahélien consacré à l'examen, sous différents angles, des politiques, des plans et projets mis en œuvre, des modes d'action retenus, des méthodes d'évaluation, ainsi que des impacts observés ou attendus.

La Chaire Sahel de la FERDI a pour objectif d'éclairer les décisions des acteurs publics et privés dans leur action pour la sortie de crise et pour le développement durable du Sahel. Elle s'efforcera de travailler en étroite relation avec les administrations africaines et leurs partenaires au développement.

Elle couvre initialement les cinq pays du Sahel, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. La Ferdi-Chaire Sahel doit aussi s'intéresser aux

pays non sahéliens, qui, lorsqu'il se situent au nord ou au sud du Sahel notamment le Maghreb, le Cameroun et les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest.

Sur le plan administratif, elle est co-présidée par le Pr Patrick GUILLAUMONT (Président de la FERDI) et M. Tertius ZONGO (Ex Premier Ministre du Burkina Faso). Son siège est à Ouagadougou au sein de l'UEMOA. Elle a des points focaux dans les cinq pays du Sahel. Au Tchad, le CROSET à travers son Président Jareth BEAIN est en le point focal.

La Chaire a organisé à Ouagadougou le 11 Septembre 2018 un premier atelier qui a réuni les acteurs chargés de la collecte de données pour l'analyse des flux financiers destinés au développement des pays du G5 Sahel élargi à la Côte d'Ivoire et au Sénégal. Cet atelier organisé et piloté par M. Tertius ZONGO, ancien Premier Ministre du Burkina Faso et Directeur de la Chaire Sahel, était animé par Segbo LENE, ancien Ministre et Consultant de la Chaire Sahel. Cette réunion, à laquelle participait Patrick Guillaume, Président de la Ferdi, marquait le lancement en Afrique des activités opérationnelles de la chaire Sahel.

La deuxième activité de cette structure est l'organisation toujours à Ouagadougou du 25 au 26 mars 2019 d'un atelier de haut niveau sur l'analyse des flux financiers pour le développement des pays membres du G5 Sahel.

L'événement a vu la participation de nombreux membres du Gouvernement du Burkina Faso, d'un ancien Président de l'Assemblée Nationale, du Secrétaire Permanent du G5 Sahel, M. Mamane Sambo Sidikou et de nombreux partenaires au développement ainsi que les points focaux de la Chaire, les représentants des pays du G5 Sahel, les

représentants de la société civile, du secteur privé et de la recherche.

Photo des officiels à l'ouverture de l'atelier

L'objectif de cet atelier est de présenter les résultats de la collecte des données sur l'aide et en partant des leçons apprises pour parvenir à un consensus sur l'approche commune à adopter afin de disposer d'informations exhaustives et fiables sur les flux financiers pour le développement des différents pays du G5 Sahel.

Les principales conclusions issues de cet atelier sont :

Ecart entre les données collectées par les pays et celles du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE ;

Retard considérable dans la mise en œuvre des projets et programmes dans tous les pays du G5 Sahel ;

Répartition sectorielle de l'aide pas totalement conforme aux priorités des Etats.

Nous espérons que l'expertise de cette structure nouvellement créée apportera un plus pour améliorer la qualité de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement dans l'espace Sahel en ce temps d'exécution de la première phase du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) du G5 Sahel.

Jareth BEAIN, Point focal Ferdi-Chaire Sahel/Tchad

L'Ambassade de France au Tchad a une fois de plus renouvelé sa confiance au CROSET

Le CROSET a bénéficié d'un financement du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Tchad (SAC) pour la mise en œuvre de son projet « *Amélioration de la gouvernance économique pour une plus grande efficacité des politiques publiques.* »

Le Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la Soutenabilité de l'Economie Tchadienne (CROSET) a obtenu un financement du SCAC pour mettre en œuvre son projet « *Amélioration de la gouvernance économique pour une plus grande efficacité des politiques publiques.* » D'une durée de six mois et couvrant les provinces de N'Djamena et du Guera, le projet vise à améliorer la gouvernance économique au Tchad. Il s'agit ici de changer de paradigme en mettant un accent particulier sur les mentalités et habitudes générales vis-à-vis de la corruption aux fins d'accroître son coût moral. Plus spécifiquement, ce projet vise à : (i) accroître la prise de conscience des pouvoirs publics et des partenaires techniques et financiers (PTF) sur le phénomène de la corruption ; et (ii) impliquer le citoyen dans la conception et gestion des politiques publiques.

Pour ce faire, plusieurs activités sont prévues pour courir à cet objectif, à savoir : la conception et la diffusion des outils de communication ; la production d'une note sur la corruption ; l'organisation à N'Djamena d'une conférence-débat sur la corruption au Tchad ; la production d'un rapport alternatif sur les allocations budgétaires ; l'organisation des ateliers de formation ; l'animation des émissions radio-télévisées en lien avec les thématiques du projet ; et des activités de plaidoyer.



Photo de famille

Ce projet est lancé officiellement le 17 Mai dernier par la Présidente de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême du Tchad, Mme Zara Brahim MAHAMAT ITNO en présence du Représentant de la Conseillère au SCAC, M. Olivier LAVERGNE, des Conseillers de la Chambre des Comptes, des Directeurs Techniques de l'administration

publique, des Représentants des PTF du Tchad, des Représentants des Organisations de la Société Civile, des hommes de médias, etc.

Dr. MABALI Aristide,
Directeur de Recherche au CROSET

Equipe de la rédaction

Directeur de Publication:
Jareth BEAIN

Rédacteur en Chef:
Dr MABALI Aristide

Rédacteur en Chef adjoint:
Guy Dabi GAB-LEYBA

Chargé de diffusion
Rony DJEKOMBE

Ce numéro a vu la contribution financière du Service de Coopération et d'Action (SCAC) de l'Ambassade de France au Tchad, toutefois des avis émis sont ceux des auteurs.

Ont participé à ce numéro :
Nénodji BETOLOUM et REMADJI Maxime,
Stagiaires au CROSET
Siège : Avenue 10 Octobre
Immeuble 10 sur 10
BP : 2141N'Djamena (Tchad)
Email : nos_contacts@croset-td.org
Site web : www.croset-td.org
Tél : (+235) 66 31 99 68 / 62 30 36 66
Impression : BINGO
Tirage : 2000 exemplaires
Distribution gratuite